



DEPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET  
DE LA CULTURE

Service de l'enseignement spécialisé  
et de l'appui à la formation (SESAF)

**Office des écoles en santé (ODES)**

Bâtiment administratif de la Pontaise  
1014 Lausanne

Journée cantonale de la promotion de la santé et de la prévention en milieu scolaire  
23 avril 2009

**Intervention de M. Pierre-Yves Maillard, Conseiller d'Etat**

Chère collègue, Mesdames et Messieurs,

Il y a environ trois ans, au cours d'une discussion avec Anne-Catherine Lyon, nous avons conclu qu'il s'agissait d'accentuer le développement de la promotion de la santé et de la prévention en milieu scolaire. Le Département de la santé et de l'action sociale déployait déjà un certain nombre de moyens dans ce domaine, mais après réflexion, il nous est apparu que le milieu scolaire était le lieu où ces moyens trouveraient toute leur efficacité, tout en étant moins en concurrence avec d'autres stimulations et messages parfois contradictoires. Nous sommes très heureux de voir que notre discussion d'alors aboutit aujourd'hui à des réalisations concrètes pour l'avenir et que les démarches entreprises permettent aux différents acteurs de travailler davantage ensemble. Votre présence ici témoigne de votre intérêt à vouloir renforcer les actions de prévention de la santé en milieu scolaire.

Pour un ministre de la santé, le milieu scolaire représente une opportunité de faire passer des messages de prévention sans les inconvénients inhérents à d'autres campagnes de promotion de la santé ou de prévention des risques sanitaires, où, en règle générale, il y a presque toujours concurrence avec toute une série d'autres stimulations et campagnes qui vont exactement dans le sens opposé. Je pense particulièrement aux campagnes d'affichage. Nous menons des campagnes d'affichage pour recommander aux gens de ne pas trop boire, de pas fumer, de manger sainement, et nous sommes en concurrence avec toute une série d'autres messages publicitaires qui poussent à agir exactement dans le sens opposé et qui servent les intérêts des milieux qui tirent profit de ces produits. Il est toujours difficile de se trouver en concurrence avec ces entreprises, ces groupes d'intérêts, dont les moyens sont beaucoup plus puissants que ceux des collectivités publiques. En revanche, un milieu est encore protégé de la publicité commerciale et il faut bien sûr qu'il le reste : c'est le milieu scolaire. Il y demeure une relation privilégiée entre les autorités publiques, démocratiques et une population de jeunes gens. Il ne faut évidemment pas abuser de cette situation privilégiée, mais, pour quelques messages de santé publique, c'est un milieu extrêmement important, d'autant plus important qu'il s'agit de jeunes gens. Les moyens mis à disposition pour leur enseigner un certain nombre de comportements sont particulièrement bien investis, puisqu'ils vont en principe avoir un effet sur une longue durée.

Notre conception de la politique de santé publique en milieu scolaire se doit de respecter le statut de l'élève, c'est à dire lui laisser le temps d'acquérir tous les savoirs que les enseignants lui transmettent dans les différentes branches du programme. Il s'agit donc, et Anne-Catherine Lyon y veille, de ne pas envahir l'école avec toute une série de messages citoyens, sanitaires, ou autre messages sociétaux ou environnementaux. Mais un élève est aussi un individu dont la santé doit être préservée, non seulement durant le temps de sa scolarité mais également pour le restant de son existence.

Notre mission de santé publique en milieu scolaire se décline ainsi en ces quelques principes. Nous devons avant tout baser nos actions sur les évidences scientifiques disponibles les plus récentes. Il est important de le relever, même si cela paraît être évident. Sous l'étiquette de la prévention sont parfois entreprises toutes sortes de démarches, souvent bien intentionnées ou sympathiques, mais qui ne se fondent pas toujours sur des évidences scientifiques et peuvent se révéler parfois plus délicates qu'il n'y paraît au premier abord. Des expériences scientifiques faites à l'étranger ou par le passé permettent de savoir quelles démarches peuvent parfois poser quelques problèmes. Il est donc indispensable, ce d'autant lorsqu'on intervient auprès d'enfants, de s'assurer que les actions de promotion et de prévention entreprises se fondent sur de solides évidences scientifiques.

Le deuxième principe découle en partie du premier et il concerne les pratiques. Les actions menées doivent être des pratiques connues, dont l'efficacité est avérée. Au moment de généraliser une politique de santé publique en milieu scolaire, il est indispensable de s'assurer que cette politique a été testée et que des expériences ont déjà été faites dans ce domaine.

Nous devons également pouvoir garantir que l'offre de base soit équivalente sur tout le territoire cantonal. Il peut exister des spécificités locales, régionales, par établissement, mais de manière générale, la qualité de l'offre se doit de respecter un principe d'équité de traitement pour tout le canton.

Il faut également que les établissements aient des ressources professionnelles et des compétences propres pour prolonger et relayer le travail de prévention de la santé au quotidien. L'efficacité se gagne sur le long terme. Il n'est pas très utile d'entreprendre quelques heures de prévention santé durant une journée sans le bénéfice du relais de ces messages au sein même de l'établissement au quotidien, dans sa pratique scolaire.

Qu'avons-nous fait ces deux dernières années, pour donner suite à cette rencontre avec ma collègue Anne-Catherine Lyon? Le Département de la santé et de l'action sociale a œuvré en faveur d'un renforcement du budget de la prévention en milieu scolaire en y attribuant deux budgets supplémentaires. L'un sera consacré au programme de la prévention des dépendances, non seulement aux drogues illégales, mais aussi à l'alcool et au tabac. 620'000 francs par année ont ainsi été ajoutés au budget de l'ODES pour ce programme. Un second programme « promotion de l'activité physique et de l'alimentation équilibrée » bénéficiera de 230'000 francs supplémentaires. Au total, 850'000 francs supplémentaires seront ainsi investis. Ce n'est pas encore massif même si ces chiffres peuvent impressionner. Vous avez un grand nombre d'élèves sous votre responsabilité et si l'on divise ces chiffres par le nombre d'élèves, la somme consacrée à chacun reste anecdotique. Mais il faut souvent commencer par quelques premiers pas et s'ils sont convaincants, si ces programmes en milieu scolaire se révèlent être efficaces et qu'ils débouchent sur des démarches concrètes, il n'est pas exclu que l'on continue à réorienter nos moyens vers les milieux scolaires -13 millions du budget de la santé publique sont investis dans la prévention en général-, en collaboration avec les différents partenaires que nous soutenons. Les 12 autres millions consacrés à la prévention sont administrés par nos partenaires : la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA), DEPART, organisme qui s'occupe de dépistage, d'évaluation et de parrainage d'adolescents consommateurs de substances, le CIPRET qui s'occupe de prévention et lutte contre le tabagisme, le Centre d'aide et de prévention (le CAP), la Haute Ecole pédagogique (HEP) et évidemment les Liges de la santé. Ces partenaires gèrent les budgets pour la prévention fournis par la santé publique et entreprennent des actions destinées au grand public, mais il est envisageable de leur demander de renforcer leurs actions dans les écoles, si cela correspond à un souhait, à une demande et que les mesures prises font preuves d'efficacité.

Madame Lyon et moi nous réjouissons bien évidemment des initiatives qui pourront démarrer dans les établissements. Les deux programmes que nous avons identifiés : prévention des dépendances et promotion de l'alimentation saine et du mouvement, visent à prévenir des risques sanitaires assez évidents. La dépendance est l'un des problèmes de société les plus lourds que nous ayons à gérer, tout comme les problèmes découlant de l'obésité, les risques de maladies cardiovasculaires, de diabète, qui sont des maladies en forte croissance et que nous pensons pouvoir mieux soigner en préparant les jeunes à ces risques. C'est donc un enjeu extrêmement important pour la santé publique et nous essayerons de vous donner des moyens d'agir contre ces risques, évidemment dans le respect des missions de l'école et de son autonomie.

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite une excellente journée sur le thème de la promotion de la santé et de la prévention en milieu scolaire.